Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec

École Saint-Thomas-d'Aquin
On cultive nos réussites!

École Saint-Thomas-d'Aquin

Informations générales et mode de vie

2026-2027

Coordonnées de l'école

Immeuble 1 (primaire)
6525, avenue Pinard
Saint-Hyacinthe Qc J2R 1B8

Immeuble 2 (préscolaire)
6665, boulevard Laframboise
Saint-Hyacinthe Qc J2R 1C9

Tél. : 450- 773-7843

Adresse courriel du secrétariat : sec.saint-thomas-d-aquin@csssh.gouv.qc.ca

Direction de l'école : Julie Lessard

Table des matières

Horaire de l'école 4

Secrétariat 4

Arrivée et départ 5

Autobus 5

Service de garde La Bande Animée 6

Mozaïk Portail Parents (*Clic école*) 6

Absence 7

Absence prolongée (loisirs, voyage ou compétitions sportives) 7

Changement d'adresse et de situation familiale 7

Santé 8

Médication : 8

Maladies contagieuses 8

Sécurité des élèves et débarcadère 9

Immeuble 1 (6525, avenue Pinard) 9

Immeuble 2 (6665, boulevard Laframboise) 10

Je me déplace / Rangement 10

Jouets et objets personnels 11

Matériel prêté 11

Éducation physique (pour les élèves de la 3e à la 6e année du primaire seulement) 11

Tenue vestimentaire 11

Port des chaussures 12

Vouvoiement 14

Laïcité 14

Collation 14

Caisse scolaire 14

Fermeture de l'école et du service de garde 14

Code de conduite des élèves du primaire sur l'utilisation des ressources informatiques du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe 15

Mode de vie de l'école 17

..... 17

Règles de conduite de l'élève dans l'autobus 2026-2027 24

Avant l'embarquement 24

Lors de l'embarquement, l'élève 24

À bord de l'autobus, l'élève..... 24
Affiches visuelles dans l'autobus 25
Le transport des équipements 25
Règles de conduite de l'élève en berline 2026-2027 26
Avant l'embarquement 26
Lors de l'embarquement, l'élève..... 26
À bord de la berline, l'élève..... 26
Lors du débarquement..... 26
Affiches visuelles dans l'autobus 27
Protecteur national de l'élève 28

Information sur le fonctionnement de l'école



Horaire de l'école

Horaire du préscolaire (maternelle 4 et 5 ans)	
8h00 à 8h10	Accueil des élèves dans la cour
8h15	Début des classes
11h15	Dîner
13h03 à 13h13	Accueil des élèves dans la cour
13h18	Début des classes
15h00	Fin des classes

Horaire du primaire (classes ESI et 1re à 6e année)	
7h45 à 7h55	Accueil des élèves dans la cour
8h00	Période 1
9h00	Période 2
10h00	Récréation
10h20	Période 3
11h20	Dîner
12h35 à 12h45	Accueil des élèves dans la cour
12h50	Période 4
13h50	Récréation
14h10	Période 5
15h10	Fin des classes

Secrétariat



Immeuble 1 (avenue Pinard):

Le secrétariat est ouvert de **7h40 à 11h40 et de 12h40 à 15h40**. Merci de sonner à la porte administrative de l'école entre ces heures seulement.

Vous voulez rencontrer un membre du personnel enseignant, la direction ou un spécialiste ? S'il vous plaît, ***veuillez prendre rendez-vous*** en téléphonant au secrétariat 450 773-7843 ou en envoyant un courriel à la personne concernée.

Immeuble 2 (boulevard Laframboise):

Une agente de bureau est présente de **7h45 à 9h45.** En dehors de ces heures, veuillez communiquer avec le secrétariat.

Arrivée et départ

Règles de sécurité concernant l'arrivée et le départ

ARRIVÉE : Lorsque votre enfant arrive après que la cloche ait sonné, celui-ci doit passer par la porte du secrétariat.

DÉPART : Lorsque votre enfant doit quitter durant la journée, il faut communiquer avec le secrétariat. Il faut attendre le départ des autobus avant de venir chercher votre enfant au service de garde.

Lorsque vous venez chercher ou reconduire votre enfant pendant la période du dîner, deux possibilités s'offrent à vous :

- Personne n'est disponible pour répondre à la porte centrale entre 11h40 et 12h00. Donc si vous arrivez durant cette période, vous devez joindre le service de garde par téléphone avant 11h00 au 450-773-7658.
- Dès midi, vous devez accompagner votre enfant à l'entrée de la rue Poulin (derrière l'école) et ce jusqu'à 12h40. De plus, soyez assurés qu'une éducatrice du service de garde soit informée de l'arrivée de votre enfant.

Autobus

À sa descente de l'autobus, l'élève entre immédiatement dans la cour de récréation, où une surveillante l'attend.
Il est très important que vous preniez le temps de lire le document relatif au transport scolaire à la fin du document.



Service de garde La Bande Animée

Le service de garde La Bande Animée est sous la responsabilité de l'école Saint-Thomas-d'Aquin et les personnes qui y travaillent sont des employés du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH).

Les heures d'ouverture du service de garde sont :

Périodes	Heures des périodes
Matin	6h45 à 8h00 6h45 à 8h15 (préscolaire)
Midi	11h20 à 12h50 11h15 à 13h13 (préscolaire)
Après-midi	15h10 à 17h45 15h00 à 17h45 (préscolaire)
Journée pédagogique	6h45 à 17h45 (en continu)

Le service de garde est ouvert lors des journées pédagogiques. Tous les élèves de l'école peuvent s'inscrire aux journées pédagogiques en remplissant le formulaire d'inscription du service de garde.

Pour communiquer avec l'équipe : 450-773-7658
Courriel : sgresp.saint-thomas-d-aquin@csssh.gouv.qc.ca

Mozaïk Portail Parents (*Clic école*)

Trouvez toute l'information que vous désirez pour faire le suivi de la réussite de vos enfants. Le tout, regroupé à un seul endroit, peu importe qu'ils soient au primaire ou au secondaire!
Le portail permet également de rester en contact avec l'école notamment par le suivi des observations et des interventions de l'élève par le personnel de l'école (SOI).

Absence



Il est possible de motiver l'absence de votre enfant de deux façons :

1. Via Mozaïk Portail Parents via *Clic école* ;
2. En téléphonant au 450-773-7843 en laissant un message vocal.

Précisez le nom de votre enfant et le motif de l'absence en donnant la raison exacte.

De plus, nous vous demandons d'aviser la secrétaire de l'école :

- si votre enfant est en retard;
- si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des cours.

Pour tout départ pendant la journée, merci de vous fier à l'horaire de l'école et de choisir des plages horaires où les enfants ne sont pas en apprentissage.

Absence prolongée (loisirs, voyage ou compétitions sportives)

Pour des raisons de loisirs ou de voyages, si les enfants s'absentent au-delà des jours de congé prévus dans le calendrier scolaire, ils ne recevront pas de travail spécialement préparé pour la durée de leur absence.

De plus, si les absences coïncident avec des examens de fin d'étape ou de fin d'année, les examens ne seront pas repris. Dans le cas de maladie, les examens peuvent être repris lorsque l'élève est de retour à l'école. Dans le cas d'une maladie prolongée, le Centre de services scolaire offre des cours à domicile.

Changement d'adresse et de situation familiale

Si vous changez d'adresse (ou de numéro de téléphone) ou si votre situation familiale change, veuillez nous aviser dans les plus brefs délais.

Santé

Médication :

Le parent doit remplir une autorisation écrite pour l'administration d'un médicament. Seuls les médicaments prescrits par un spécialiste de la santé nous parvenant avec la prescription et la posologie pourront être administrés. Le médicament doit être absolument préparé par le pharmacien en *DisPill*. Pour les médicaments liquides, l'école communiquera avec l'infirmière scolaire qui entrera en contact avec vous concernant la marche à suivre.

Dans le doute, il est possible que le parent soit appelé pour venir administrer le médicament à son enfant.



Maladies contagieuses

Dans le but de protéger les enfants et le personnel (femmes enceintes entre autres), il est important que vous nous informiez rapidement dans le cas où votre enfant présenterait des symptômes ou aurait contracté une maladie contagieuse. Si vous constatez que votre enfant est fiévreux, il doit rester à la maison et il pourra revenir 24 heures après la fin de la fièvre.

Voici la liste des maladies contagieuses à signaler :

Coqueluche, oreillons, conjonctivite, rougeole, oxyure, grippe (influenza), pédiculose (poux), varicelle, impétigo, érythème infectieux (5e maladie), teigne, gale, scarlatine, rubéole, streptocoque, hépatite A, gastro-entérite ou toute autre maladie ayant nécessité une visite médicale et/ou une hospitalisation.

État de santé

Il est important d'informer le secrétariat de tout changement concernant l'état de santé de votre enfant (nouvelle allergie, asthme, diabète). L'infirmière pourra assurer les suivis nécessaires.

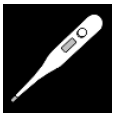

Sécurité des élèves et débarcadère

Immeuble 1 (6525, avenue Pinard)

Avenue Poulin : Afin d'assurer **la sécurité de nos élèves** lors des arrivées et des sorties et de réduire la congestion et le nombre d'enfants à surveiller à l'avant de l'école avec la présence des autobus, il est recommandé d'utiliser le débarcadère de la rue Poulin.



Pour assurer la sécurité de nos élèves, les véhicules ne doivent en aucun temps bloquer la circulation aux piétons qui accèdent à la cour de l'école. Le virage en « U » est interdit en tout temps.

Avenue Pinard : Il est strictement défendu de vous stationner en avant de l'école et dans la zone des autobus entre 7 h15 et 8h15 et entre 14h45 et 15h30.





Immeuble 2 (6665, boulevard Laframboise)



Il est strictement défendu de vous stationner entre 7h30 et 8h15 et entre 14h45 et 15h30. Ce stationnement est réservé aux autobus scolaires. Il est aussi interdit d'effectuer un virage en « U » et de circuler en contresens dans le stationnement.

EN TOUT TEMPS

Traverser aux endroits sécuritaires : une traverse surveillée par un brigadier, une intersection, un passage pour piétons.

Obéir aux ordres et aux signaux du brigadier ou de l'adulte mandaté pour la surveillance des élèves lors des arrivées et du départ.

Respecter la signalisation avec cônes.



Je me déplace / Rangement

Des supports à vélo sont disponibles sur le terrain de l'école. Les élèves doivent enlever leurs patins à roues alignées, tenir leur trottinette ou leur planche à roulettes dans leurs mains avant d'entrer dans la cour de récréation.

Jouets et objets personnels



Il est demandé de ne pas apporter de jouets ou d'objets personnels à l'école (à moins d'un projet particulier en classe ou au service de garde). Si votre enfant apporte un objet interdit à l'école, le parent devra venir le récupérer au secrétariat.

L'utilisation des cellulaires, d'écouteurs, d'une montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc) ou de tout autre appareil mobile personnel (ordinateur, tablette, appareil photo), est interdite dans les locaux de classes et sur le terrain de l'école.

À la discrétion de l'enseignant, celui-ci peut, sur autorisation de la direction, permettre l'utilisation dans son local de classe à des fins pédagogiques ou pour des élèves ayant des besoins particuliers.

De plus, l'élève et les parents acceptent et comprennent qu'en cas de bris, perte et vol de l'appareil, le CSSSH et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

Matériel prêté



Nous comptons sur vous pour encourager votre enfant à utiliser et ranger soigneusement les livres ou autres objets qui lui sont prêtés.

Si un livre de bibliothèque ou un manuel de base est endommagé en cours d'année, veuillez le signaler au titulaire de votre enfant. Une équipe se chargera des réparations à y apporter. Si du matériel était lourdement endommagé ou perdu, une somme pour réparation ou remplacement vous serait réclamée.

Éducation physique (pour les élèves de la 3e à la 6e année du primaire seulement)

Pour des raisons d'hygiène, de confort et de sécurité, à partir de la 3e année du primaire, l'élève doit avoir une tenue sportive. Les souliers de course ou espadrilles sont obligatoires.



Les vêtements d'éducation physique doivent être gardés dans un sac, de préférence en tissu, et identifié au nom de votre enfant.

Tenue vestimentaire

Le mode de vie et le fonctionnement de l'école visent à assurer un milieu de vie basé sur les trois valeurs de notre projet éducatif : Bien-être, Engagement et Respect. À ce titre, la tenue vestimentaire se doit d'être le reflet de ces principes et d'un caractère digne d'un milieu d'éducation.

En tout temps, je dois porter des vêtements propres, décents, adéquats et qui couvrent convenablement le corps. Par exemple, la longueur d'une jupe ou d'une culotte courte doit être plus longue que l'extrémité des doigts de l'enfant ou équivalente.



Tous les vêtements et les accessoires faisant référence à la violence ou ayant des messages négatifs tels que le racisme et le sexisme sont interdits. De plus, la promotion d'objets, de substances ou de propos illicites sont à proscrire.



Selon les saisons, une tenue vestimentaire adaptée à la température est exigée. De plus, le port des salopettes est obligatoire pour jouer sur la partie gazonnée lorsqu'il y a de la neige. Il est conseillé de fournir des bas et des mitaines supplémentaires aux enfants.

De plus, au préscolaire, la salopette est obligatoire en tout temps lors de temps froid. Votre enfant doit être vêtu de sa salopette dès son arrivée le matin puis qu'il y a une période de jeux à l'extérieur avec le SDG. La décision est prise par un intervenant scolaire.

Port des chaussures

Pour des raisons de sécurité, les sandales de type « gougounes » sont interdites. Il est fortement suggéré de prévoir une deuxième paire de chaussures (espadrilles ou bottillons) à l'école. Ainsi, les élèves pourront changer leurs souliers avant de retourner en classe. Nos planchers seront moins sales pour le bien-être de tous!



Thermomètre vestimentaire

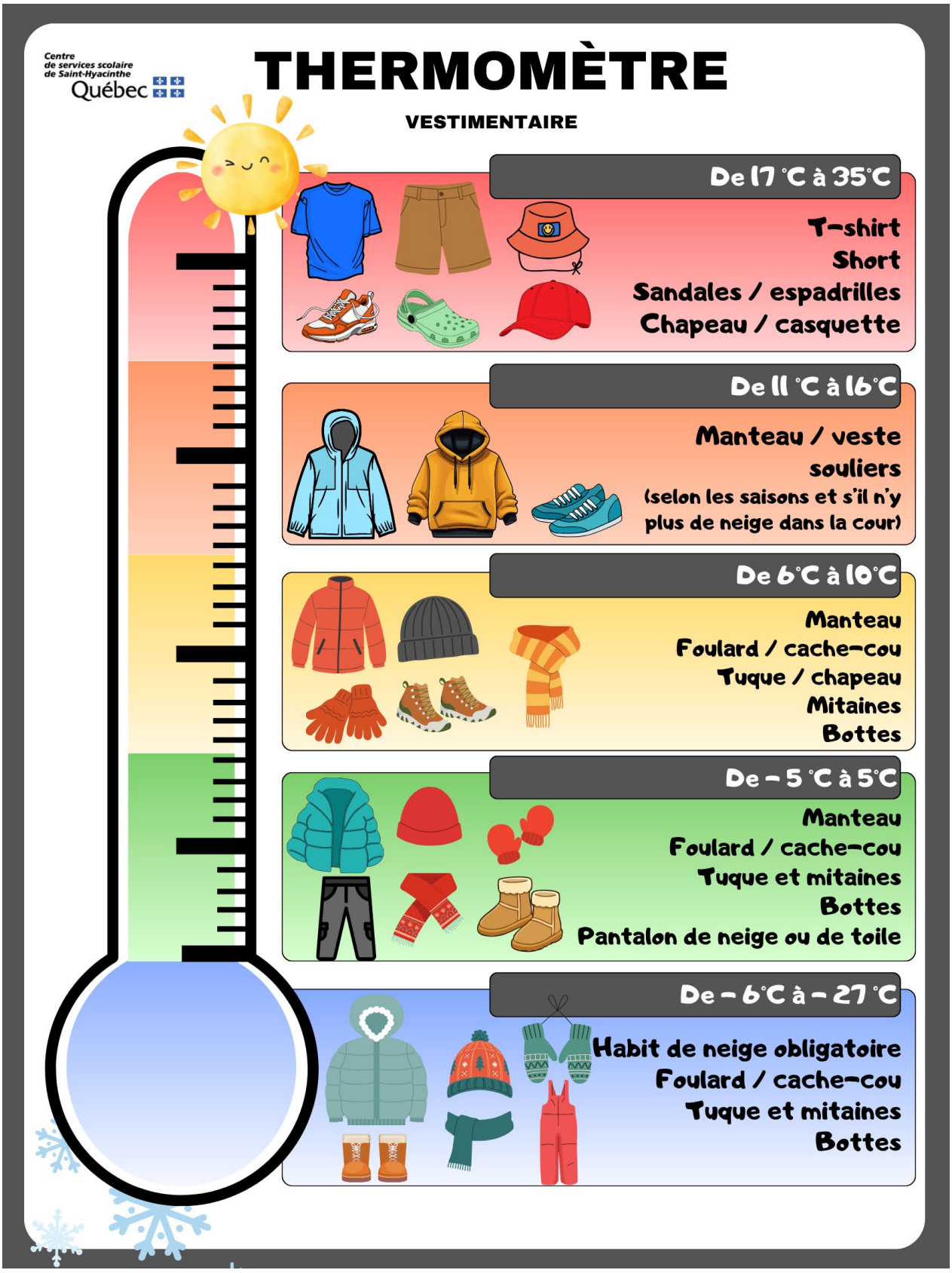

Vouvoiement

Tout élève est tenu d'utiliser le vouvoiement dans ses échanges avec les adultes, contribuant ainsi à un climat respectueux et harmonieux.

Laïcité

L'école respecte le principe de laïcité assurant un environnement neutre, inclusif, respectueux et équitable pour tous les élèves et les membres du personnel.

Collation

Les aliments suivants sont favorisés ou recommandés au moment de la collation (fruits frais ou en conserve, légumes, lait et produits laitiers, craquelins).

Caisse scolaire

Grâce à la collaboration de la caisse Desjardins, l'école offre un tel service à nos jeunes. Une fois par mois, les jeunes peuvent mettre en pratique certains principes d'épargne. Nous vous ferons part au cours du mois de septembre des informations concernant le déroulement et la date de début de cette activité.

Fermeture de l'école et du service de garde

La décision de fermer les écoles est habituellement prise tôt le matin. Dans de rares cas, la décision peut se prendre la veille. En cas de fermeture, l'information est rapidement diffusée par les moyens de communication suivants :

- Courriel aux répondants et aux membres du personnel
- Site Internet du CSSSH
- Page Facebook du CSSSH
- Boîte vocale du CSSSH : 450 773-8401
- Médias

Soyez donc alertes lors de prévisions climatiques difficiles.

Un rappel : comme répondant, c'est à vous que revient la décision ultime de garder votre enfant à la maison, si vous craignez pour sa sécurité.

Code de conduite des élèves du primaire sur l'utilisation des ressources informatiques du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe

En tant qu'élève, au regard de l'utilisation des ressources informatiques du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe :

- Je respecte les personnes et leur vie privée. Je ne publie ou n'affiche pas des photos du personnel ou des élèves prises à l'école ou lors d'activités scolaires ou parascolaires, sans autorisation ;
- Je fais preuve de politesse et je ne tiens pas des propos qui portent atteinte à l'honneur ou à la réputation des membres du personnel, des élèves ou encore de leurs proches ;
- Je respecte la confidentialité des codes d'accès et des mots de passe ;
- Je respecte le droit d'auteur et je ne participe pas à des activités de piratage, notamment par la reproduction illégale de musique, jeux, logiciels et de fichiers ;
- Je respecte les mesures de sécurité établies par le Centre de services scolaire ;
- Je n'endommage pas les équipements informatiques de l'école ;
- Je ne pose pas de geste visant à introduire et propager des virus, à modifier ou détruire sans autorisation des données ou des fichiers ;
- Je n'utilise pas Internet pour écouter la radio, une émission de télévision, pour enregistrer des fichiers MP3 ou pour participer à des collectifs en dehors d'une activité pédagogique supervisée. Je ne participe pas à des chaines de lettres ;



jeux

- Je n'envoie pas de messages non pertinents ;
- Je ne télécharge pas ou n'envoie pas des propos ou du contenu offensant ou agressif ;
- Je n'installe pas de programmes sans autorisation ;
- Je ne pratique pas d'activité illégale ou contraire à la Politique sur l'utilisation des ressources informatiques et du réseau de télécommunication, ou qui serait incompatible avec la mission de l'école.

Pour avoir le privilège d'utiliser l'Internet, tu dois respecter certains règlements de base :

1. Avoir la permission d'un adulte qui te supervise pour envoyer du courrier électronique, naviguer sur Internet. Tu t'assures de toujours utiliser un langage approprié.
2. Si tu découvres des informations qui ne conviennent pas, tu dois aviser immédiatement la personne responsable de la supervision.

Ces règles s'appliquent également lors de l'utilisation des médias sociaux, blogues, sites de clavardage et autres outils technologiques pendant ou en dehors des heures de classe, à l'école ou ailleurs. Conformément aux règles en vigueur, je suis conscient que l'école peut en tout temps avoir accès aux fichiers que j'ai sauvegardés sur le disque dur d'un ordinateur ou sur un serveur.

Je comprends mes responsabilités quant à l'utilisation des équipements informatiques mis à ma disposition et adhère aux engagements ci-dessus énumérés. De plus, si je ne respecte pas mon engagement, des sanctions pourront être appliquées allant de la perte du droit d'utilisation des équipements informatiques à la suspension ou à l'expulsion, selon la gravité du manquement.

J'ai pris connaissance de la politique de l'utilisation des ressources informatiques et du réseau de communication.

Signature de l'élève : _____ Date : _____

Signature du parent : _____ Date : _____

Calendrier scolaire

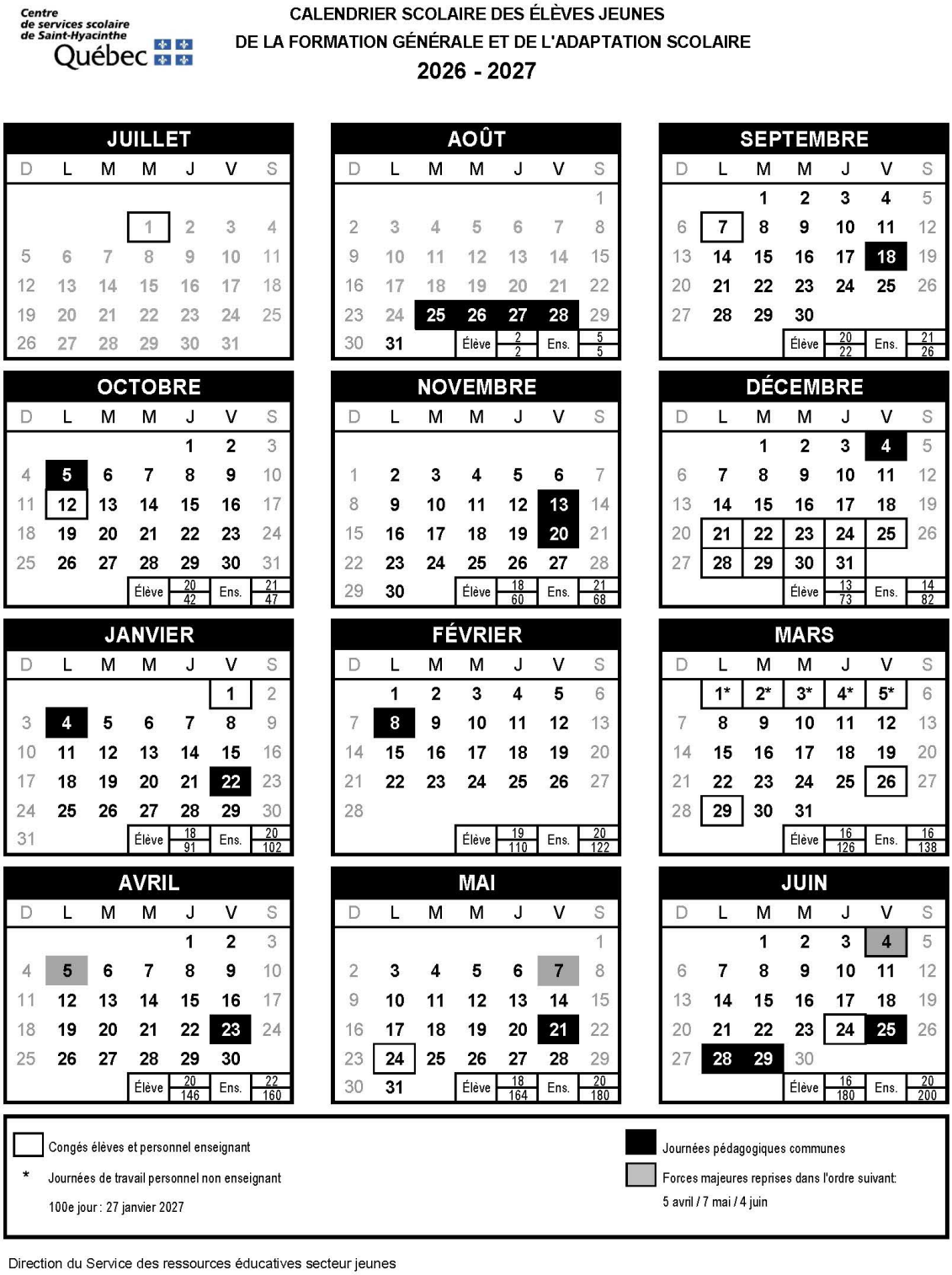

Direction du Service des ressources éducatives secteur jeunes

Mode de vie de l'école

On cultive nos réussites!

ESTA

2026-2027

Les valeurs de l'école

RESPECT

ENGAGEMENT

BIEN-ÊTRE

Ce que nous voulons entendre :

Des mots qui font du bien

Ce que nous voulons voir :

Des relations agréables

Ce que nous voulons ressentir :

Du bien -être





Respect

En tout lieu, **je respecte les autres en gestes et en parole.** Je réponds poliment aux demandes des adultes. J'utilise adéquatement le matériel prêté.

COMPORTEMENTS ATTENDUS	AVANTAGES
❤ Je lève la main et j'attends le droit de parole. ❤ J'écoute la personne qui parle. ❤ Je respecte le rythme et l'espace de mes pairs. ❤ Je marche et je circule en silence dans les corridors. ❤ Je reste assis pour diner. ❤ J'applique les règles du jeu. ❤ J'utilise le matériel selon la bonne fonction. ❤ Je respecte l'horaire des espaces de jeux. ❤ En éducation physique, je respecte les forces et les défis de chacun. ❤ Au vestiaire et dans les salles de bain, je respecte l'intimité des autres et de la mienne. ❤ Je tire la chasse d'eau. ❤ J'encourage ou j'applaudis aux bons moments. ❤ J'utilise le matériel prêté de la bonne façon. ❤ J'utilise un langage et un ton adéquat. ❤ Je présente mes excuses même si mon geste n'est pas intentionnel. ❤ J'attends mon tour pour entrer et sortir de l'autobus.	❤ J'ai des relations agréables avec les autres. ❤ Je contribue à un climat d'école positif. ❤ J'apprends les règles de vie en société. Je contribue à garder mon école propre et agréable.

À la suite d'un manquement, voici des conséquences éducatives possibles adaptées au niveau de gravité de la situation.

- ❤ Pratiquer le comportement attendu
- ❤ Accompagner le surveillant durant les récréations
- ❤ Être retiré du groupe
- ❤ Reformuler un message
- ❤ Faire un geste de réparation
- ❤ Avoir un usage limité ou restreint du matériel ou de l'espace
- ❤ Autres conséquences logiques jugées appropriées en fonction de la situation.

Engagement

En tout lieu, je persévère devant une difficulté au mieux de mes capacités.

COMPORTEMENTS ATTENDUS	AVANTAGES
❤ J'exécute la tâche demandée au meilleur de mes capacités. ❤ Je garde mon espace propre et bien organisé. ❤ J'ai tout le matériel pour travailler. ❤ Je replace le local et les livres avant de quitter. ❤ J'arrive à l'heure. ❤ Je range mes effets au bon endroit dans mon casier. ❤ Je m'habille sans perdre de temps. ❤ Je lave mon espace et je jette mes déchets à la poubelle. ❤ Au son de la cloche, j'arrête mon jeu et je vais prendre mon rang. ❤ À la fin de mon jeu, je range le matériel au bon endroit. ❤ Je fais l'activité demandée au meilleur de mes capacités. ❤ Je vais aux toilettes sans perdre de temps. ❤ Je me lave les mains et je mets mes papiers dans la poubelle. ❤ Je demeure à la place qui m'est assignée. ❤ J'avise mon éducatrice quand j'arrive et quand je quitte. ❤ J'avise mon éducatrice de mes déplacements.	❤ Je développe des habitudes qui me permettront de réussir. ❤ J'ai une influence positive. ❤ Je suis fier(e) de mes efforts. ❤ Je suis capable de surmonter des difficultés. ❤ J'ai confiance en moi. ❤ Je m'améliore. ❤ Je développe mon autonomie et mon sens des responsabilités.

À la suite d'un manquement, voici des conséquences éducatives possibles adaptées au niveau de gravité de la situation.

- ❤ Reprendre le temps perdu.
- ❤ Être retiré du groupe.
- ❤ Établir un contrat d'engagement.
- ❤ Inviter tes parents à nous rencontrer afin de trouver des moyens qui t'aideront à t'améliorer dans ton engagement.
- ❤ Autres conséquences logiques jugées appropriées en fonction de la situation.

Bien-Être

En tout lieu, je trouve des solutions pacifiques à mes problèmes. Au besoin, je demande de l'aide lors d'un conflit ou d'une difficulté. J'applique des moyens ciblés par ou avec les intervenants pour m'aider à progresser dans mon parcours scolaire.

COMPORTEMENTS ATTENDUS	AVANTAGES
❤ Je fais preuve d'ouverture aux autres et à leurs idées. ❤ Au besoin, je demande de l'aide pour choisir un livre. ❤ Si j'ai un conflit, je m'adresse à la personne présente. ❤ Je joue de façon sécuritaire. ❤ Je suis capable de nommer mes attentes en parlant au « Je ». ❤ J'ai mes vêtements d'éducation physique. ❤ Au service de garde, je garde et je manipule mes aliments seulement. ❤ Lorsque je me dirige vers l'autobus, je marche sur le trottoir et je traverse à l'endroit prévu. ❤ Pour ma sécurité, je respecte les consignes du conducteur d'autobus.	❤ Je développe des relations positives avec les gens de mon école. ❤ Je suis fier(ère) de moi, car j'ai fait les bons choix.

À la suite d'un manquement, voici des conséquences éducatives possibles adaptées au niveau de gravité de la situation.

- ❤ Être retiré du groupe.
- ❤ Faire un geste réparateur en lien avec le comportement produit.
- ❤ Inviter tes parents à nos rencontrer afin de trouver des moyens qui t'aideront à t'améliorer.
- ❤ Autres conséquences logiques jugées appropriées en fonction de la situation.

COMPORTEMENTS INTERDITS

Dans notre école, sont **strictement interdits tous les comportements d'intimidation et de violence**, c'est-à-dire : dans la bâtisse et la cour, dans les autobus scolaires, sur les lieux de sorties scolaires et lorsque tu utilises les médias sociaux (texto, courriel, réseaux sociaux comme Facebook, etc.).

La VIOLENCE c'est… **toute manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou **sexuelle**, exercée **intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Par exemple une personne peut :

- avec ses **gestes** (frapper, bousculer, lancer des objets, etc.) ou ;
- avec ses **paroles** (insulter, menacer, dire des fausses histoires sur les autres répéter des secrets, ridiculiser ou rabaisser.
- Conflit, chicane

L'INTIMIDATION c'est… tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non** à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le **cyberespace**, dans un contexte **caractérisé par l'inégalité** des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser ou opprimer.

Par exemple lorsqu'une personne utilise de la violence auprès d'une autre personne :

- de manière **répétitive** (le fait souvent)
- qui a de la **difficulté à se défendre** (parce que celle-ci est moins forte, plus petite ou moins populaire),
- pour **provoquer de la détresse** (la victime se sent rejetée, isolée ou exclue de son groupe ou en danger, etc.).

CONSÉQUENCES

Nous allons aussi intervenir lorsque des actes commis à l'extérieur de l'école ont des conséquences négatives sur la vie des élèves à l'école

Une **conséquence** sera choisie selon la gravité et la fréquence des comportements interdits.

DÉNONCIATION

Dans notre école, tu peux **dénoncer** les actes de violence et d'intimidation de la façon suivante :

Aller rencontrer un membre du personnel en prenant un rendez-vous.

Téléphoner à la direction : 450-773-7843

CONTRAT

J'ai pris connaissance du mode de vie pour l'année 2026-2027.

Moi _____ (*nom de l'élève*), je m'engage à respecter et à appliquer le mode de vie de l'école.

Signature de l'élève : _____

Moi _____ (*parent(s) de l'élève*), je m'engage à accompagner mon enfant dans toutes les sphères de sa vie scolaire.

Signature du parent : _____

* Les manquements seront consignés dans Mozaik pour les élèves de 1re à 6e année.





Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
Québec
Secteur du transport scolaire

Règles de conduite de l'élève dans l'autobus 2026-2027

Avant l'embarquement



Matin : L'élève doit se présenter au lieu d'embarquement 5 à 10 minutes avant l'heure d'arrivée de l'autobus.

Soir : L'élève doit se rendre, sans délai, au lieu assigné pour le départ. En tout temps, il est important d'attendre l'autobus dans un endroit sécuritaire et de vérifier que les feux clignotants sont allumés avant de s'approcher pour y monter.

Lors de l'embarquement, l'élève…

- Adopte une attitude calme à la montée en respectant le niveau de voix accepté;
- S'identifie à la demande du conducteur en se nommant (Primaire)
- S'identifie à l'aide de sa carte d'étudiante ou son laissez-passer (Volet) Attestation de transport - CSSSH (gouv.qc.ca)
- Se dirige immédiatement à son siège une fois à bord de l'autobus.



À bord de l'autobus, l'élève…

- S'abstient de jeter des déchets dans l'autobus ou à l'extérieur de celui-ci; Doit être assis les deux pieds devant et le dos appuyé sur le banc;
- Occupe la place qui lui est assignée, lorsque le conducteur juge que cette mesure est nécessaire pour des motifs de discipline ou de sécurité;
- Respecte les autres en gestes et en paroles;
- S'abstient de fumer ou de vapoter dans l'autobus, de transporter ou d'être sous l'effet de l'alcool, de drogues ou de narcotiques, de boire ou de manger à l'intérieur de l'autobus;
- L'élève ou le détenteur de l'autorité parentale assume la totalité du coût des réparations pour les dommages dont il est responsable;
- Utilise les sorties de secours en cas d'urgence seulement.

Par mesure de sécurité, tous les élèves demeurent assis durant le trajet et déposent sur leurs genoux leurs effets personnels pour laisser l'allée centrale libre. En cas de nécessité, et toujours par mesure de sécurité, une caméra peut être installée à bord du véhicule dans l'intérêt des élèves. Lors de l'utilisation d'un appareil électronique portatif, des écouteurs sont obligatoires, pourvu que l'élève les retire au moment de l'embarquement et du débarquement.

Lors de l'utilisation d'un appareil électronique portatif, des écouteurs sont obligatoires, pourvu que l'élève les retire au moment de l'embarquement et du débarquement.

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
Québec
Secteur du transport scolaire

Affiches visuelles dans l'autobus



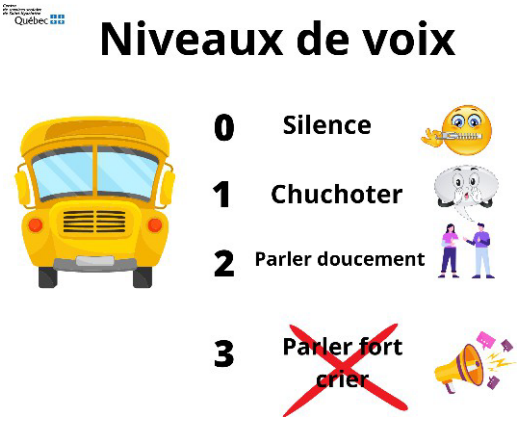

Politique 801 ; https://www.csssh.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2018/10/801.pdf

Le transport des équipements



Les élèves peuvent transporter certains équipements sportifs et instruments de musique. Ainsi, sont acceptés :

- Les équipements ou instruments contenus dans un bagage à main ou de taille permettant qu'ils soient tenus solidement sur les genoux de l'élève;
- Les patins recouverts de protège-lames ou emballés de façon adéquate (sac de toile fermé).

Par ailleurs, ne sont pas acceptés :

- Les bâtons de hockey, skis et bâtons de ski, planches à neige et à roulettes et autres équipements de même nature;
- Les animaux.

La sécurité passe par la discipline à l'intérieur et à proximité des autobus scolaires

Une infraction aux règlements entraîne une mesure disciplinaire. Les sanctions vont d'une suspension temporaire au retrait définitif du droit au transport scolaire. En cas de suspension, l'élève est tout de même tenu de fréquenter l'école.

La Sécurité Notre Priorité

Règles de conduite de l'élève en berline 2026-2027

Avant l'embarquement



Matin : L'élève doit se présenter au lieu d'embarquement 5 à 10 minutes avant l'heure d'arrivée de la berline.

Soir : L'élève doit se rendre, sans délai, au lieu assigné pour le départ.



Lors de l'embarquement, l'élève…

- Adopte une attitude calme à la montée en respectant le niveau de voix accepté;
- Prends place, sans délai, à la place indiquée par le conducteur ou par un intervenant de l'école ;
- S'il ne peut pas le faire lui-même, le parent doit lui porter assistance et l'attacher.

À bord de la berline, l'élève…

- Demeure assis et attaché pour toute la durée du trajet;
- Occupe la place qui lui est assignée, lorsque le conducteur juge que cette mesure est nécessaire pour des motifs de discipline ou de sécurité;
- Respecte les autres en gestes et en paroles;
- S'abstient de fumer, de vapoter, de boire ou de manger à l'intérieur du véhicule;
- L'élève ou le détenteur de l'autorité parentale assume la totalité du coût des réparations pour les dommages dont il est responsable;
- S'abstient de toucher les poignées ou tout autre dispositif d'ouverture des portes.

Lors du débarquement…

- À l'arrivée du véhicule, lorsqu'une assistance particulière est requise, le parent doit être à l'extérieur afin d'accueillir son enfant ;
- L'élève attend l'arrêt complet du véhicule avant de détacher sa ceinture. Lorsqu'il ne peut le faire lui-même, le parent est responsable de détacher son enfant ;
- L'élève s'éloigne du véhicule aussitôt qu'il descend de celui-ci.

Par mesure de sécurité, tous les élèves demeurent assis durant le trajet et déposent sur leurs genoux leurs effets personnels pour laisser l'allée centrale libre. En cas de nécessité, et toujours par mesure de sécurité, une caméra peut être installée à bord du véhicule dans l'intérêt des élèves. Lors de l'utilisation d'un appareil électronique portatif, des écouteurs sont obligatoires, pourvu que l'élève les retire au moment de l'embarquement et du débarquement.

Lors de l'utilisation d'un appareil électronique portatif, des écouteurs sont obligatoires, pourvu que l'élève les retire au moment de l'embarquement et du débarquement.

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
Québec
Secteur du transport scolaire

Affiches visuelles dans l'autobus



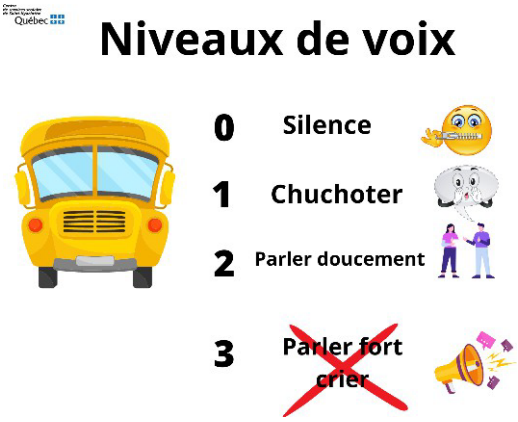

Politique 801 ; https://www.csssh.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2018/10/801.pdf

Protecteur national de l'élève

Tu vis une situation problématique à l'école?

Tu vis une situation de violence à caractère sexuel?

Protecteur national de l'élève Québec



Pour porter plainte, faire un signalement ou pour toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto 1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca

COMMENT PORTER PLAINTE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits des services scolaires :

1. **Parles-en à la personne concernée ou à son patron**
2. **Contacte le responsable du traitement des plaintes**
3. **Communique avec ton protecteur régional de l'élève**

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au protecteur régional de l'élève si tu le souhaites. De plus, toute autre personne peut faire un signalement directement au protecteur régional de l'élève.